

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

R E C E P I S S E D E D E P O T

44 RUE DE LA BRETONNERIE

45000 ORLEANS

SERVICE SOCIETES 02.38.78.07.18 / 02.38.78.07.20

SERVICE COMMERCANTS 02.38.78.07.16 - MINITEL 08.36.29.22.22

GOY & PIERROT PUBLEGIM

320 RUE SAINT HONORE

75001 PARIS

V/REF : 97/1150 MLLE BILLARD

N/REF : 96 B 363 / A-3257

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 19/11/97, SOUS LE NUMERO A-3257,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 15/09/97

CHANGEMENT DE GERANT

... CONCERNANT LA SOCIETE

ACS'X

STE A RESPONSABILITE LIMITEE

4B, RUE DE FILAY

TREZAN

45330 MALESHERBES

R.C.S ORLEANS B 407 991 876 (96 B 363)

LE GREFFIER

ACS'X - SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 . 000 FRANCS
4B, rue de Filay
TREZAN
45330 MALESHERBES
RCS ORLEANS B 407 991 876 - 96 B 363

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 1997**

L'an mille neuf cent quatre vingt dix sept et le quinze septembre à 18 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Daniel TERRY 400 parts
- Madame Véronique PAVY 100 parts

Total 500 parts

soit la totalité des cinq cents parts composant le capital social.

Madame Sylvie BUTTERWORTH préside la séance en qualité de gérante.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- son rapport pour l'exercice prenant fin le 30 juin 1997.
- sa lettre de démission de son mandat de gérance

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- clôture de l'exercice social au trente juin mille neuf cent quatre vingt dix sept
- démission de la gérance
- nomination d'un nouveau gérant

Tae

La Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport de gestion et des résultats de l'exercice écoulé, se terminant le trente juin mille neuf cent quatre vingt dix sept et les approuve sans réserve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la gérance avec date de prise d'effet ce jour quinze septembre mille neuf cent quatre vingt dix sept. Elle remercie la gérante sortante de ses services et de son travail pendant cette période de création.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau gérant, M. Franck CAMPIOLI, demeurant 3, square des Moulineaux 92100 BOULOGNE , qui accepte.

Cette nomination est faite pour prendre effet ce jour pour une durée illimitée, sauf démission ou révocation par les associés représentant plus de la moitié du capital de la société.

Les fonctions de gérant sont les plus étendues sans toutefois engager uniquement sa responsabilité propre. L'ensemble des associés restant solidaire de la gestion de la société.

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le nouveau gérant.

